

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 04 mars 2013

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-Président, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Boulay Bouq'In 2013 - Demande de subvention - Conseil Général

Monsieur le Président informe le bureau que qu'il y a lieu de procéder à une demande de subvention pour poursuivre le partenariat pour l'édition 2013 de Boulay Bouq'In qui aura lieu les 29 et 30 juin prochains.

*Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à demander une subvention d'un montant de 5000 € au Conseil Général de la Moselle pour l'organisation de Boulay Bouq'In 2013.*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°2 : Extension de la station d'épuration de Boulay - Dossiers de déclaration d'épandage des boues et de dérogation nickel

Monsieur le Président informe le bureau que suite à l'extension de la station d'épuration de Boulay, il y a lieu de réaliser à nouveau la déclaration d'épandage de boues. Il convient également de demander une dérogation nickel.

Les dossiers de déclaration et de demande de dérogation ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture, dans le cadre de sa mission de suivi de la valorisation agricole des boues.

*Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à déposer la déclaration d'épandage des boues suite à l'extension de la station d'épuration de Boulay sur la base du dossier de déclaration préparé par la chambre d'agriculture,*
- 2) *De s'engager à mettre en œuvre la filière telle que décrite dans le dossier et à respecter les prescriptions de suivi,*

2013B4 – 0403

- 3) D'autoriser le Président à déposer la demande de dérogation nickel sur la base du dossier préparé par la chambre d'agriculture,
- 4) De s'engager à mettre en œuvre le protocole de suivi du nickel dans les sols et à respecter les prescriptions de suivi,
- 5) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Mise en place du SIG - Demande de subvention Contrat de Projet Etat-Région

Monsieur le Président informe le bureau que le SIG sera mis en place dès cette année. Le coût estimatif du projet est à ce jour de 17 675 € HT.

Ce projet est éligible à une subvention par le biais du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013. Il permettrait d'obtenir des subventions de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour la mise en place du SIG au titre du CPER - Axe 7 Généraliser l'accès au TIC
- 2) D'adopter le plan de financement suivant sur la base du coût prévisionnel du projet qui s'élève à ce jour à 17 675 € HT :
 - Union Européenne, par le biais du FEDER : 5302,5 €, soit 30 % du montant du projet
 - Région Lorraine : 4418,75 €, soit 25 % du montant du projet
 - Etat, par le biais du FNADT : 4418,75 € soit 25 % du montant du projet
 - Autofinancement CCPB : 4418,75 € soit 20 % du montant du projet
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Contrat de location d'un photocopieur - Siège de la CCPB

Monsieur le Président informe le bureau que le contrat de location du photocopieur installé au siège de la CCPB prend fin le 31 mars. Une consultation a été lancée pour choisir un prestataire pour le futur contrat, qui s'étalera sur 5 ans à compter du 1^{er} avril.

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis et le tableau d'analyse des offres,
Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer la prestation de location du photocopieur du siège de la CCPB à la société RICOH sur la base d'un loyer trimestriel de 386 € HT et des coûts de maintenance suivants : 4,9 € HT pour 1000 copies noir et blanc ; 49 € HT pour 1000 copies couleur
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Renégociation du contrat assurance responsabilité civile et assurance automobile

Monsieur le Président informe le bureau que l'assureur de la CCPB, Allianz, propose un nouveau contrat pour l'assurance Responsabilité Civile en y intégrant tous les bâtiments du service assainissement.

Ce contrat est plus économique car la cotisation annuelle est moins élevée tout en y intégrant les deux stations d'épuration du SIAVN (Téterchen et Gomelange).

Il convient également de souscrire un contrat pour l'assurance du véhicule de l'ancien syndicat.

Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De souscrire un nouveau contrat d'assurance Responsabilité Civile et Dommage aux Biens auprès d'ALLIANZ pour une cotisation annuelle de 10 919,82 € TTC
- 2) De souscrire un nouveau contrat d'assurance automobile pour le véhicule de service auprès d'ALLIANZ pour une cotisation annuelle de 475,14 € TTC
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Mission de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des missions du service restauration collective du LPI repris par la Communauté de Communes du Pays Boulageois.

Monsieur le Président indique qu'il est utile de confier à un cabinet d'études un audit du service de restauration collective du LPI repris par la Communauté de Communes afin d'évaluer le personnel, les besoins du service au plus juste, de procéder à un bilan de compétences, d'envisager les pistes de nature à réorganiser le fonctionnement du service de façon optimale, d'élaborer le cahier des charges techniques préalablement au lancement du marché de prestation de service et enfin d'analyser les offre afin d'effectuer le bon choix. Cette étude devrait prendre le temps nécessaire auquel se rajoutent les délais incompressibles de la procédure de marché public. Ce marché de prestation devrait débuter pour la rentrée de septembre 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'autoriser le Président à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 7600,00 € HT (9089,60 € TTC),
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives afférentes,

POINT n°7 : Transfert de personnel de la cantine du LPI – article 1224-3 du code du travail.

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 21 janvier 2013 et du 21 février 2013 notamment,
Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 21 février 2013,
Vu les propositions de contrat à durée indéterminée de droit public transmises aux trois personnes en date du 26 février 2013 et leur réponse positive en date du 1^{er} mars 2013,

Monsieur le Président indique qu'il est utile de transférer les postes des trois personnes affectées à la cantine du LPI et de créer les postes correspondant à savoir :

- Melle Christine GRESSET – Adjoint technique 1^{ère} classe – contrat à durée indéterminée de droit public – IB 413 – IM 369 – durée hebdomadaire 35/35^{ème}. Régime indemnitaire : IAT taux de 8 – indemnité de mission des préfectures – taux de 2,10356
- Mme Sonia LOUVIGNY – Adjoint technique de 1^{ère} classe – IB 413- IM 369 – durée hebdomadaire 28/35^{ème} – Régime indemnitaire – IAT – taux de 8 – indemnité d'exercice de mission des préfectures – taux de 0,74876

- Melle Christelle CARRAY – Adjoint technique 1ère classe – IB 389 – IM 356 – durée hebdomadaire 35/35^{ème} – Régime indemnitaire : IAT taux de 0,07 indemnité d'exercice des missions des préfectures – taux de 0,86505

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de transférer à la CCPB les trois personnes concernées, de modifier en conséquence l'organigramme du personnel
- 2) d'accepter la création des postes correspondant et le régime indemnitaire comme indiqué ci-dessus,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives afférentes,

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,